



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE TRANSACTION VENTES

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC¹

À LA CHARGE DU

APPARTEMENTS

▶ Jusqu'à	50 000 €		fofait 5 000 €	VENDEUR
▶ De	50 001 € à	100 000 €	10 %	VENDEUR
▶ De	100 001 € à	150 000 €	8 %	VENDEUR
▶ De	150 001 € à	200 000 €	7,5 %	VENDEUR
▶ De	200 001 € à	1 000 000 €	6 %	VENDEUR

MAISON / VILLA

▶ Jusqu'à	50 000 €		fofait 5 000 €	VENDEUR
▶ De	50 001 € à	100 000 €	10 %	VENDEUR
▶ De	100 001 € à	150 000 €	8 %	VENDEUR
▶ De	150 001 € à	200 000 €	7,5%	VENDEUR
▶ De	200 001 € à	1 000 000 €	6 %	VENDEUR

LOCAL COMMERCIAL (MURS)

▶ Jusqu'à	NEANT €		NEANT	NEANT
▶ De	€ à	€		
▶ De	€ à	€		
▶ De	€ à	€		
▶ De	€ à	€		

FONDS DE COMMERCE

▶ Jusqu'à	NEANT €		NEANT	NEANT
▶ De	€ à	€		
▶ De	€ à	€		
▶ De	€ à	€		
▶ De	€ à	€		

TERRAINS À BÂTIR

▶ Jusqu'à	50 000 €		fofait 5 000 €	VENDEUR
▶ De	50 001 € à	100 000 €	10 %	VENDEUR
▶ De	100 001 € à	1 000 000 €	8 %	VENDEUR
▶ De	€ à	€		
▶ De	€ à	€		

Nom commercial, dénomination sociale, forme juridique, montant du capital social, n° SIREN/SIRET suivi de la mention « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, activité(s) exercée(s), nom et adresse du garant.

N.B. : le cas échéant une mention intelligible et figurant en caractères très apparents précise le caractère cumulatif des tranches entre elles.

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

¹/ TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.
¹/ Indiquer le taux ou le montant en euros.

Honoraires au 01 / 12 / 2018